



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 20 janvier 2015

## Droits audiovisuels TOP 14 et PRO D2

### TOP 14

Les réponses des diffuseurs à l'appel d'offres relatif aux droits audiovisuels du TOP 14 pour les saisons 2015/2016 à 2018/2019 ont été reçues le 19 janvier et examinées ce jour par le Comité Directeur de la LNR.

En application des règles d'attribution fixées par l'appel d'offres, la LNR a décidé d'attribuer en exclusivité à CANAL+ les droits de diffusion de tous les matches de la saison régulière, des barrages, et des demi-finales, ainsi que des magazines dédiés au TOP 14.

CANAL+ proposera donc en exclusivité :

- Tous les matches de la saison régulière.
  - Lors de chaque journée, au minimum trois matches décalés seront diffusés sur CANAL+/CANAL+ Sport, dont les deux meilleurs matches sur CANAL+.
  - Les autres matches seront proposés sur Rugby+.
  - Lors de la dernière journée, CANAL+ proposera un multiplex de l'ensemble des matches.
- Les barrages et les demi-finales.
- 2 magazines hebdomadaires dédiés au TOP 14 :
  - « Jour de Rugby »
  - Un nouveau magazine diffusé en clair sur CANAL+ chaque dimanche à 18H30.

Le montant des droits s'élève à 74 millions d'euros HT par saison.

Ce nouveau partenariat, d'un montant jamais atteint dans le rugby professionnel au plan international, permet au TOP 14 de continuer à renforcer son exposition, avec les deux meilleurs matches de chaque journée sur CANAL+ et un deuxième magazine hebdomadaire diffusé en clair, et de conforter son statut de championnat le plus attractif au monde.

../..

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **FINALE DU TOP 14**

La LNR a reçu plusieurs offres pour la diffusion de la finale en accès gratuit et payant. La LNR a décidé de poursuivre l'examen de ces offres et communiquera ultérieurement sa décision.

## **PRO D2**

La LNR a reçu cinq offres, de diffuseurs payants et gratuits, pour la diffusion de la PRO D2 à compter de la saison 2015/2016. La LNR a décidé d'entrer en discussion avec chacun des diffuseurs ayant présenté une proposition avant de procéder à l'attribution des droits.

D'ores et déjà, les offres reçues permettront à la LNR de développer de façon très importante la couverture audiovisuelle de la PRO D2 et de bénéficier d'une augmentation significative du montant des droits.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr

